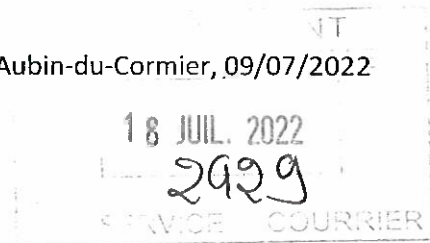


Annexe 1 – Répartition des membres des collectivités au sein du Conseil d’administration de la SPL avant et après l’entrée de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

	Nombre d'actions	Participation en capital (€)	Participation au capital (%)	Nombre de sièges théoriques en vertu du CGCT	Aujourd'hui Répartition des sièges au CA en accord avec le CGCT art L. 1524-5	Demain Constitution d'une Assemblée Spéciale. Répartition des sièges au CA en accord avec le CGCT art L. 1524-5
Département	19000	190000	84,44%	15,0	10	10
Bretagne Porte de Loire Communauté	500	5000	2,2%	0,4	1	3 (+3 censeurs)
C de C St Méen Montauban	500	5000	2,2%	0,4	1	
Couesnon Marches de Bretagne	500	5000	2,2%	0,4	1	
Boisgervilly	250	2500	1,1%	0,2	1	
Pleurtuit	250	2500	1,1%	0,2	1	
Dinard	250	2500	1,1%	0,2	1	
Louvigné du Desert	250	2500	1,1%	0,2	1	
Portes du Coglais	250	2500	1,1%	0,2		
Pipriac	250	2500	1,1%	0,2		
Redon	250	2500	1,1%	0,2		
Saint Aubin du Cormier	250	2500	1,1%	0,2		
<i>Sous total EPCI et Communes</i>	<i>3500</i>	<i>35000</i>	<i>15,6%</i>	<i>2,8</i>	<i>7</i>	
Total	22500	225000	100%	18	17	13



Saint-Aubin-du-Cormier, 09/07/2022



Monsieur Jean-Luc CHENUT
Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
Conseil Départemental
1 Avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX

Notre réf. : JB /YLR / LB 2022/07/09
Affaire suivie par : Lauriane BATHANY
Courriels : lauriane.bathany@ville-staubinducormier.fr

Objet : Entrée au Capital de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

Compte-tenu de sa position stratégique, aux carrefours des axes routiers vers Rennes, Dinan, Vitré et Fougères, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier jouit d'une attractivité certaine. Notre municipalité a bâti un projet de développement ambitieux reposant sur plusieurs projets en extension et renouvellement urbains mais aussi en densification du tissu existant.

Ne disposant pas de moyens humains et techniques suffisants pour réaliser tous ces projets en intérêt, nous souhaiterions bénéficier de l'ingénierie de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine.

Pour ce faire, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier désire intégrer l'actionariat de la SPL. J'ai d'ailleurs proposé le 11 juillet 2022 au conseil municipal de prendre une délibération en ce sens. Aussi, je vous remercie de bien vouloir soumettre notre demande à votre conseil d'administration et de nous indiquer la procédure à suivre.

Pour votre parfaite information, nous avons transmis, ce jour, une correspondance à Monsieur MARTINS, Président de la SPL, dont vous trouverez ci-joint copie.

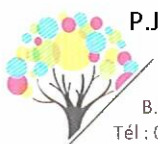
Dans l'attente de vous lire, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Maire excusé,

Yves LE ROUX
Adjoint délégué à l'urbanisme



P.J. Copie du courrier adressé à M. MARTINS- Président du Conseil d'Administration de la SPL



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh



Monsieur Christophe MARTINS
Président de la SPL de Construction Publique
d'Ille-et-Vilaine
Immeuble F
7 Avenue de Tizé
CS 53604
35236 THORIGNE FOUILLARD

Notre réf. : JB /YLR / LB 2022/07/09
Affaire suivie par : Lauriane BATHANY
Courriels : lauriane.bathany@ville-staubinducormier.fr

Objet : Entrée au Capital de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

Compte-tenu de sa position stratégique, aux carrefours des axes routiers vers Rennes, Dinan, Vitré et Fougères, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier jouit d'une attractivité certaine. Notre municipalité a bâti un projet de développement ambitieux reposant sur plusieurs projets en extension et renouvellement urbains mais aussi en densification du tissu existant.

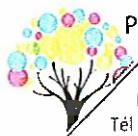
Ne disposant pas de moyens humains et techniques suffisants pour réaliser tous ces projets en intérêt, nous souhaiterions bénéficier de l'ingénierie de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine.

Pour ce faire, la commune de Saint-Aubin-du-Cormier désire intégrer l'actionariat de la SPL. J'ai d'ailleurs proposé le 11 juillet 2022 au conseil municipal de prendre une délibération en ce sens. Aussi, je vous remercie de bien vouloir soumettre notre demande à votre conseil d'administration et de nous indiquer la procédure à suivre.

Pour votre parfaite information, nous avons transmis une correspondance, ce jour, à Monsieur CHENUT, Président du Département en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la SPL dont vous trouverez ci-joint copie.

Dans l'attente de vous lire, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Maire excusé,
Yves LE ROUX
Adjoint délégué à l'urbanisme



P.J. : Copie du courrier adressé à M. CHENUT- Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
11 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

18 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Yves LE ROUX, Mme Laëtizia COUR, M. Florent BASLÉ, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, Mme Pascale MACOURS, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, M. Samuel TRAVERS, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Grégory FONTENEAU, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU formant la majorité des membres en exercice.

9 excusés :

M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Cécile BRÉGEON ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND
M. Vincent BONNISSEAU ayant donné pouvoir à M. Florent BASLÉ
Mme Catherine LEBON ayant donné pouvoir à Mme Jacqueline LE QUÉRÉ
M. Jean-Michel GUÉNIOT ayant donné pouvoir à M. M. William POMMIER
Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à M. Pierre AVENET
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Christine HEYRAUD ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX

Secrétaires de séance : Mme Laëtizia COUR – Mme Laura ESNAULT

Date d'affichage :

Date de convocation : le 4 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

2022_07_11_04

Nomenclature : 1.3

Adhésion à la Société Publique Locale Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de densification de la parcelle AH 27 sis Avenue de France.

Dans ce contexte une convention de maîtrise d'ouvrage sera signée avec la SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE société publique locale, nouvelle catégorie de sociétés créée par la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, dont les actionnaires sont exclusivement publics.

M. le Maire présente la Société Publique Locale à laquelle la collectivité de SAINT-AUBIN DU CORMIER entrera au capital dans le cadre de ce projet. Ses principaux éléments constitutifs sont les suivants :

- dénomination sociale : SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE
- objet social : La société a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, la construction.

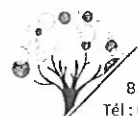
D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

- Siège social : Hôtel du Département, 1 Avenue de la Préfecture, 35042 RENNES CEDEX
- Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Capital social : actuellement cette société est dotée d'un capital de 225 000 euros, correspondant à la valeur nominale de 22 500 actions de 10 € chacune, toutes de numéraire se répartissant ainsi :

Le Département d'Ille-et-Vilaine détenant 19.250 actions à concurrence de 192.500 €

La Communauté de communes de Bretagne Porte de Loire Communauté détenant 500 actions à concurrence de 5 000 €



Mairie

8.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-saint-aubin-du-cormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

La communauté de communes de St Méen-Montauban détenant 500 actions à concurrence de 5 000 €.
La communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne détenant 500 actions à concurrence de 5.000€.
La commune de Louvigné du Désert détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
La commune de Pleurtuit détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
La commune de Boisgervilly détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
La commune de Dínard détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
La commune de Pipriac détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
La commune de Redon détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
La commune de Les Portes du Coglais détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.

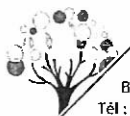
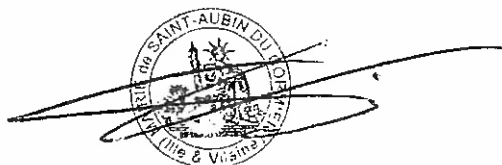
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- valide l'entrée de Saint-Aubin-du-Cormier au capital de la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine
- autorise l'acquisition auprès du Département d'Ille et Vilaine, vendeur, de 250 actions à 10 € soit un montant de 2.500 €
- procède à la désignation de M. Yves LE ROUX comme représentant au sein de l'assemblée spéciale de cette société pouvant siéger au conseil d'administration et de l'assemblée générale
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-saubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh